

FAQ – Plan d’Aide Evénements MICE

A. Général

A.1. Les candidatures sont-elles uniquement possibles en ligne ?

Oui, seules les candidatures enregistrées en ligne sur ce [FORMULAIRE](#) seront prises en compte.

A.2. Quand les candidatures seront-elles ouvertes ?

Les candidatures peuvent être soumises jusqu’au 1^{er} juin 2022.

A.3. Qui dois-je contacter en cas de question ?

Ce programme est géré par l’équipe de Conventions Malta au sein de l’Office du Tourisme de Malte (Malta Tourism Authority). Vous pouvez nous joindre par email à micescheme@conventionsmalta.com ou par téléphone via le siège social de l’Office du Tourisme au +356 2291 5000. Votre appel sera alors redirigé vers l’un des membres de notre équipe. Veuillez noter que nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 8h à 17h. Les demandes de renseignements peuvent également nous être transmises le week-end via l’adresse mail ci-dessus.

A.4. Qui peut faire la demande d’aide ?

- Les entreprises étrangères.
- Les organisateurs professionnels de congrès (PCO).
- Les DMC licenciés par MTA*
- Les hôtels*.
- Les entreprises audiovisuelles spécialisées dans les activités MICE (Meetings, Incentives, Conference, and Exhibitions).

*Les DMC et les hôtels doivent être agréés par MTA en sa qualité d’autorité désignée pour la réglementation des services et des opérations touristiques dans les îles maltaises.

A.5. Qui peut bénéficier de ces aides ?

- Les entreprises étrangères
- Les organisateurs professionnels de congrès (PCO)
- Les entreprises locales
- Les DMC licenciés par MTA

A.6. Les associations sont-elles éligibles pour cette aide ?

Les organisateurs de congrès professionnels ou les DMC maltais travaillant pour une association internationale peuvent soumettre leur candidature.

Suite à des décisions en interne concernant la TVA, les informations ci-dessous ont été revues le 18/10/2021.

A.7. Les chiffres indiqués dans le plan d'aide sont ils exprimés en HT ou en TTC ?

La TVA sera incluse ou exclue en fonction de la possibilité de l'appliquer ou non et en accord avec les réglementations locales.

A.8. Quelles sont les conditions pour pouvoir bénéficier de cette aide ?

Organiser un événement MICE à Malte ou Gozo se déroulant avant le 31 décembre 2022 pour un minimum de 10 personnes séjournant au minimum 2 nuits sur les îles et basé sur les dépenses minimum suivantes (par participant):

- 800 € (TTC si applicable) par participant= Contribution de 150 € (TTC si applicable) par participant de la part de MTA.
- 600 € (TTC si applicable) par participant= Contribution de 75 € (TTC si applicable) par participant de la part de MTA.

A.9. Combien de fonds sont disponibles pour ce plan d'aide ?

4 Millions d'€ (TTC).

B. Conditions Générales

B.1. Que signifie l'expression "Dépenses minimales" ?

Les dépenses minimales font référence au coût total par participant à l'événement. Ces dépenses peuvent inclure les coûts liés à l'hébergement, aux transports sur place, aux repas, aux excursions, aux activités team-building, à la production de l'événement et à la logistique. Exemples de production de l'événement et de logistique : installations audiovisuelles, traducteurs, scénographie, éclairage, transport, personnel, hôtesse, etc.

IMP: A partir du 25/10/2021 le coût total du programme par participant sera calculé en HT.

B.2. Les vols et le transport vers et depuis Malte silt ils considérés comme faisant partie du coût total de l'événement?

Les vols internationaux ou autres moyens de transport à destination e en provenance des îles maltaises ne sont pas inclus dans le calcul total des dépenses par participant.

B.3. A quelle condition ma candidature sera-t-elle validée ?

Les conditions d'éligibilité des candidats stipulent que :

- Le domaine de spécialisation du candidat doit être le MICE.
- Le demandeur doit être en possession d'un numéro de TVA ou d'un numéro d'enregistrement d'entreprise valide. Ces informations sont validées par MTA via le système d'échange d'informations sur la TVA (VIES) et d'autres portails en ligne pour garantir que l'activité commerciale de l'entreprise est légitime.

Les conditions d'éligibilité pour la demande sont les suivantes :

- La demande a été reçue au moins 30 jours ouvrables avant la tenue de l'événement. La date limite pour déposer la demande est fixée au 1^{er} juin 2022 pour les événements ayant lieu avant le 31 décembre 2022.
- L'événement est répartie sur un séjour de 2 nuits minimum.
- La taille du groupe n'est pas inférieure à 10 personnes.
- Le programme se concentre sur des activités MICE.
- La feuille de coûts montre clairement le coût moyen par personne (avec une ventilation claire du coût net et du coût brut).
- Les contrats pertinents ont été fournis comme preuve d'engagement et d'affaires. Les accords signés par les deux parties (DMC et demandeurs ou hôtel et demandeur le cas échéant).
- L'événement mentionné dans la demande ne doit bénéficier d'aucun autre financement de la part du gouvernement maltais par le biais des ministères, autorités, agences ou départements gouvernementaux et/ou financement de l'Union Européenne par le biais de la Commission Européenne, des agences nationales ou d'autres programmes de financement.

B.4. Mon événement devait initialement avoir lieu début 2020 et est désormais reporté à 2022. Puis-je encore émettre une demande ?

Si un accord avec un hôtel ou un DMC a été signé avant le lancement du programme, la demande ne peut pas être considérée comme un nouveau dossier puisque l'événement avait déjà été confirmé pour la destination bien que les dates aient changé.

B.5. Ma candidature a été acceptée et validée pour un événement en 2021. Cependant en raison de circonstances imprévues, nous devons reporter l'événement en 2022. Que dois-je faire ?

Il est impératif que vous nous informiez par email dès que vous avez connaissance d'un tel changement. Si la demande a déjà été validée par MTA et que l'accord avec l'hôtel ou le DMC montre que les prestations ont été réservées après le lancement du plan d'aide, vous pourrez toujours candidater à cette aide.

Si l'événement, qui se déroule finalement en 2022, est différent de celui mentionné dans la candidature initiale, le candidat devra soumettre une demande modifiée en remplissant le formulaire [MBS ES2 Form](#) avant le 17 décembre 2021.

C. Candidature

C.1. Combien de temps faut-il pour remplir et soumettre le formulaire en ligne ?

Cela ne devrait pas prendre plus de 15 minutes. Une fois que vous avez commencé, assurez-vous de le remplir entièrement car il n'est pas possible de l'enregistrer. Une demande est considérée comme « soumise » uniquement lorsqu'elle a été entièrement remplie.

C.2. Comment saurai-je que la demande a bien été enregistrée ?

La demande est enregistrée une fois que vous recevez le message de confirmation automatisé. Si vous ne recevez pas d'accusé de réception par e-mail dans les **8 jours ouvrables** suivant votre demande, veuillez nous contacter directement via l'adresse email suivante : micescheme@conventionsmalta.com et infor.conventions@visitmalta.com ou par téléphone au (+356) 2291 5555.

C.3. J'ai remarqué que j'avais fait une erreur après avoir soumis le formulaire. Que dois-je faire ?

Merci de nous contacter à micescheme@conventionsmalta.com.

C.4. Les documents d'informations sont-ils disponibles dans d'autres langues que l'anglais et le français ?

Les documents sont également disponibles allemand et italien :

Allemand

- [Informationen und Teilnahmebedingungen:](#)
- [Häufig gestellte Fragen \(FAQ\)](#)

Italien

- [Programma](#)
- [Domande frequenti \(FAQ\)](#)

Le formulaire de candidature n'est quand à lui disponible qu'en anglais. Cependant, si vous avez besoin d'aide, veuillez contacter nos représentants à l'étranger qui seront à votre disposition pour vous répondre.

C.5. Dois-je présenter des documents au moment de la candidature ?

Aucun document ne doit être fourni au moment de la candidature. Cependant, il est impératif que vous fournissiez toutes les informations demandées dans le formulaire de demande.

C.6. Comment savoir si ma candidature a été acceptée ?

Suite à l'examen de votre candidature par MTA, l'un des membres de l'équipe entrera en contact avec vous pour vous confirmer que vous êtes bien éligible au financement ou non.

Vous devrez alors fournir:

- Une fiche détaillée des coûts du programme (afin que nous puissions établir le coût par personne). La feuille de coûts doit inclure les tarifs net en plus des tarifs brut du programme.
- Une copie du contrat avec le DMC (le cas échéant) et/ou une copie du contrat avec l'hôtel comme preuve de l'engagement confirmé avec l'entreprise.

Les informations ci-dessus doivent être fournies avant la tenue de l'événement et idéalement au plus tard 30 jours ouvrables avant la date de début. Nous vous encourageons fortement à partager ces informations dès qu'elles seront en votre possession pour valider la demande, confirmer le soutien financier et sécuriser les fonds.

C.7. Le formulaire demande les informations suivantes : numéro d'enregistrement de l'entreprise, numéro de licence MTA ou numéro d'enregistrement à la TVA de l'entreprise. Si mon entreprise n'est pas en possession d'une de ces licences, que dois-je faire ?

Tous les candidats doivent être en possession d'un numéro de TVA ou d'un numéro d'enregistrement d'entreprise valide. Ces informations sont validées par MTA via le système d'échange d'informations sur la TVA (VIES) et d'autre portails en ligne pour garantir que l'activité commerciale de l'entreprise est légitime. Le numéro de licence MTA fait uniquement référence aux DMC et aux hôtels locaux qui traiteront la demande au nom du candidat.

A l'étape intermédiaire, le demandeur devra partager la copie d'une licence d'entreprise ou d'un certificat d'enregistrement d'entreprise valide comme preuve d'exploitation. Si vous ne pouvez pas prouver que les opérations de votre entreprise sont réglementées par la loi, la demande sera considérée comme invalide.

C.8. Comment les candidatures seront-elles examinées ?

Chaque candidature sera examinée et traitée individuellement par l'un des membres de l'équipe de Conventions Malta. A réception du formulaire de candidature, vous recevrez un email avec les coordonnées du membre de l'équipe affecté à votre dossier. Il vous demandera ensuite les documents et informations nécessaires au montage du dossier.

D. Etape Intermédiaire

D.1. Quand faudra-t-il fournir la « preuve d'engagement » mentionnée dans le document relatif à ce programme ?

Vous serez guidé en conséquence par l'un des membres de notre équipe pour savoir quand et comment remettre ces documents.

D.2. Combien de temps faut-il pour que ma candidature soit évaluée par MTA et qu'une décision me soit communiquée ?

Notre objectif est de donner notre décision dans un délai d'un mois à compter de la réception de votre demande, à condition que toutes les informations requises soient en notre possession.

D.3. Quels documents dois-je fournir à MTA pour que le contrat de support soit émis ?

Une fois la candidature approuvée, un email de validation sera envoyé au candidat. Un accord sera alors émis par MTA établissant l'aide et les obligations entre MTA et le bénéficiaire.

Le candidat test tenu de présenter une preuve d'engagement de l'organisation de l'événement MICE sur les îles maltaises en fournissant les documents suivants :

- a) Une copie du contrat passé avec le DMC (le cas échéant).
- b) Une copie du contrat passé avec l'hôtel (si réservé en direct).
- c) Une copie de la feuille de coûts détaillée pour calculer le coût par personne et l'allocation attribuée (avec la ventilation des coûts net et brut).
- d) La copie d'une licence d'entreprise valide ou d'un certificat d'enregistrement d'entreprise comme preuve d'exploitation.
- e) Le formulaire des coordonnées bancaires du fournisseur appelé (MBS-BDF) fourni par MTA
- f) Si le demandeur collabore avec un partenaire déjà éligible au plan d'aide, le demandeur devra fournir une déclaration écrite par ce partenaire spécifiant le bénéficiaire final de cette demande. La lettre doit également faire référence au formulaire MBS-BDF qui doit confirmer les coordonnées bancaires respectives requises pour le paiement.

E. Demande

E.1. Quel document peut être fourni comme « preuve du nombre de participants étrangers » ?

Une copie de la rooming list finale indiquant les noms, prénoms, nationalités et numéro de passeport des participants est requise.

E.2. Quand me demandera-t-on de fournir les pièces justificatives requises ?

Les informations relatives à la demande finale seront détaillées dans la lettre d'approbation qui vous sera envoyée, y compris le format et les spécificités des documents ainsi que la date buttoir pour soumettre ces documents. Ces documents seront requis au moment de la « demande » qui aura lieu après l'événement.

Dates importantes:



Candidature: elle doit parvenir à MTA **30 jours ouvrables** avant la date du début de l'événement. La date limite pour déposer une demande est fixée au 1er juin 2022 pour des événements ayant lieu avant le 31 décembre 2022.



Preuve d'engagement: à fournir au moins **30 jours ouvrables** avant le début de l'événement.



Confirmation des participants et du programme suite à l'émission de l'accord : email à envoyer au moins **14 jours ouvrables** avant le début de l'événement.



Soumission de la demande : Le demandeur est prié de fournir les documents détaillés dans l'accord dans les **60 jours ouvrables** suivant la date de fin de l'événement.



Période de remboursement : le demandeur doit s'attendre à recevoir le paiement de l'accord dans les **60 jours ouvrables** suivant la livraison de la facture et des documents au service financier.

Les informations continues dans ce document sont fournies à titre indicatif uniquement. Les directives peuvent être révisées ou mises à jour à la discrétion de MTA.

Pour plus d'information sur le plan d'aide, contactez MTA au (+356) 2291 5555 ou micescheme@visitmalta.com

Des informations complémentaires peuvent également être trouvées sur www.mta.com.mt.